

Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,
s/c de Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs

Inspection de l'Éducation Nationale
MONTBELLIARD II
3, rue Pierre Brossolette BP 367
25207 – MONTBELLIARD Cédex
Tél. : 03.81.91.45.49
Mail : ce.ienm2.dsden25@ac-besancon.fr

Note de service n°1

PROJET DE PLAN DE FORMATION 2022-2023 : CIRCONSCRIPTION MONTBELLIARD 2

Circulaire n°2017-444 du 29 mars 2017 :

Obligations de service des enseignants	108 heures	36 heures	APC
		48 heures forfaitaires	Travaux en équipes pédagogiques (conseil des maitres, conseil de cycle), aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés
		18 heures	Animation pédagogique et actions de formation continue
		6 heures	Participation aux conseils d'école obligatoires

Journée de solidarité et journée placée sous la responsabilité des autorités académiques :

-6 heures : pHARe (prévention harcèlement à l'école)

-6 heures : TNE (territoires numériques éducatifs)

Totalité des heures de formations pour un enseignant à 100 % : 30 heures. (18h + 6h + 6h).

Chaque enseignant est destinataire d'une fiche récapitulative qui reprend les différentes formations auxquelles il doit participer.

Vous recevrez par mail un pdf nominatif.

Totalité des heures de formations pour un enseignant à 75 % : 22 heures 30

Totalité des heures de formations pour un enseignant à 66 % : 18

Totalité des heures de formations pour un enseignant à 50 % : 15 heures

Totalité des heures de formations pour un enseignant PES 100 %

Les enseignants PES 100 % participent normalement aux animations et formations pédagogiques de la circonscription.

Totalité des heures de formations pour un enseignant PES 50 %

Les enseignants PES 50 % participent à hauteur de 12 h aux animations et formations pédagogiques de la circonscription.

Totalité des heures de formations pour un contractuel alternant

Les enseignants contractuels alternants participent à hauteur de 4 heures aux animations et formations pédagogiques de la circonscription.

Totalité des heures de formations pour un enseignant PEMF

Les enseignants PEMF participent à hauteur de 20 heures aux animations et formations pédagogiques de la circonscription.

Organisation des formations pédagogiques : cas particuliers

Enseignants spécialisés du RASED

Les enseignants spécialisés n'assurent pas d'activités pédagogiques complémentaires. Ils peuvent participer aux animations et formations pédagogiques de la circonscription, mentionnées au 3 de l'article 2 du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008.

Coordonnateurs dispositifs ULIS écoles

Les coordonnateurs ULIS écoles participent normalement aux animations et formations pédagogiques de la circonscription.

Directeurs d'école

Les directeurs/trices participent normalement aux animations et formations pédagogiques de la circonscription.

Comme je l'ai évoqué lors des réunions directeurs à la rentrée, je programmerai sur l'année scolaire des modules spécifiques de 2 h de formation sur des thématiques précises.

Thématiques :

- 1) Santé, sécurité au travail (SST) :

Lundi 14 novembre : SST : secteur de Pont de Roide : 17h-19h : école des Halles

Mardi 15 novembre : SST : secteur Montbéliard : 17h-19h : salle polyvalente école Coteau Jouvent

- 2) L'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire :

Lundi 30 janvier : 17h : lieu à définir

- 3) Protection de l'enfance

Mardi 21 mars : 17h : lieu à définir

Les directeurs/trices géreront donc leur volume de formation entre la participation volontaire sur ces modules de 2 h et la programmation des animations pédagogiques.

Enseignants nouvellement nommés en maternelle

Parmi les 30 heures à effectuer, ils suivront un parcours dédié de 18 heures sur la thématique « Enseigner en maternelle ».

L'inspecteur de l'éducation nationale,



Yves ROCH